NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC.25/4/Add.1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
24 novembre 2008

Français
Original : Anglais

Vingt-cinquième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 16-20 février 2009
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : état de l'environnement

Etat de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement

Additif

Rapport du Directeur exécutif

Vue d'ensemble des évaluations de l'environnement entreprises au niveau international et options pour une évaluation globale future des modifications de l'environnement

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse au paragraphe 7 a) de la décision SS.X/5 du 22 février 2008, qui a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de présenter au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-cinquième session une vue d'ensemble des évaluations de l'environnement entreprises au niveau international, recensant les lacunes éventuelles et les doubles emplois, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres entités des Nations Unies. En outre, en réponse au paragraphe 7 b), un choix d'options est proposé pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale des modifications de l'environnement et de leurs incidences sur le développement, qui soit à la fois crédible sur le plan scientifique et utile pour la formulation de politiques, accompagnée d'une analyse des coûts et d'une étude des avantages respectifs de chaque option.

Le présent rapport est fondé sur les principales conclusions des études de l'état des évaluations de l'environnement entreprises aux niveaux national, régional et mondial, contenues dans deux documents (UNEP/GC25/INF/12 et Add.1), ainsi que sur les conclusions d'une étude d'impact initiale du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement (GEO4)*, contenue dans le document UNEP/GC.25/INF/13.

* UNEP/GC.25/1.

K0842737 100109

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Il énonce plusieurs conclusions opérationnelles ainsi que les enjeux et les possibilités à prendre en compte pour améliorer la cohérence des évaluations internationales. Il examine aussi les principes directeurs d'une évaluation globale future des modifications de l'environnement et présente l'option jugée la plus satisfaisante pour la réalisation de cette évaluation, pour examen par le Conseil/Forum.

I. Historique : Cartographie des évaluations entreprises au niveau international

A. Cartographie des évaluations de l'environnement entreprises au niveau international et Initiative scientifique

1. L'une des principales responsabilités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), telles qu'énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1972, est de suivre la situation de l'environnement dans le monde, afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat. En réponse à la décision 22/1 I A du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (ci-après dénommé Conseil/Forum), un processus consultatif multipartite a été lancé pour mettre en évidence les lacunes et les besoins dans l'actuelle structure d'évaluation, ainsi que les moyens d'y répondre. Le processus consultatif, appelé aussi « Initiative scientifique »,[1] permet d'impliquer de manière continue les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les institutions scientifiques dans l'effort de renforcement de la base scientifique du PNUE.

2. L'une des recommandations issues du processus consultatif est que le PNUE devrait cartographier l'état des évaluations entreprises au niveau international, en tenant compte de trois aspects : couverture, efficacité et impact. Par "couverture", on entend la portée géographique des évaluations en cours, y compris la thématique, l'objectif, le mandat et les institutions et partenaires impliqués. L'« efficacité » concerne les critères de visibilité, crédibilité et légitimité,[2] qui sont largement considérés comme essentiels à un exercice d'évaluation réussi. L'"impact" cherche à déterminer l'influence des évaluations sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales, les comportements humains et l'état de l'environnement.

3. Le processus consultatif a aussi conduit à suggérer que le PNUE pourrait chapeauter l'effort de coordination, en dressant un bilan périodique des activités en cours d'évaluation environnementale, tout en évitant les chevauchements avec les mécanismes existants ou les ingérences avec ces mécanismes, lorsque ceux-ci fonctionnent bien. A sa vingt-troisième session, le Conseil/Forum a adopté la décision 23/6, qui a demandé un renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à la participation aux processus d'évaluation à tous les niveaux et à l'implication dans la constitution de réseaux, la collecte d'informations et le partage de données. Les participants à la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum ont revu la question d'une plus grande cohérence des évaluations environnementales entreprises au niveau international et ont invité le Directeur exécutif à présenter un rapport au Conseil/Forum à sa vingt-cinquième session.

B. Portée de l'exercice de cartographie des évaluations

4. L'état synthétique des évaluations environnementales présenté ici est fondé sur les informations accumulées dans le cadre de l'exercice de cartographie des évaluations commencé en 2005. Cet exercice a supposé l'établissement d'un inventaire complet des divers principaux processus d'évaluation et de leurs produits[3] L'objectif était de rassembler des données de base (depuis 1992) sur la couverture thématique et géographique et la portée des évaluations entreprises à tous les niveaux (mondial, régional, infrarégional et national);[4] d'identifier les lacunes d'information et de faciliter ainsi la fixation des priorités en matière d'évaluation.

---

[1] http://www.unep.org/scienceinitiative.

[2] Par "visibilité", on entend l'aptitude d'une évaluation à communiquer avec les utilisateurs dont elles cherchent à influencer les décisions ainsi que la mesure dans laquelle les informations fournies sont jugées pertinentes; la "crédibilité" vise la qualité technique des informations, telle que perçue par les communautés scientifiques ou d'experts; la "légitimité" concerne l'équité et l'impartialité d'un processus d'évaluation, telles qu'estimées par ses utilisateurs et les parties concernées.

[3] L'exercice ne couvrait pas les évaluations environnementales stratégiques, les évaluations intégrées et les études d'impact sur l'environnement.

[4] Dans certains pays, on a passé en revue les processus d'évaluation infranationaux.

5. Le schéma organisationnel des évaluations internationales et des processus correspondants est illustré de façon générique dans le graphique 1. Dans ce schéma, une institution (ou des institutions) chef(s) de file est (sont) responsable(s) de la direction et de la gestion d'un processus global d'évaluation, composé à son tour d'un ou plusieurs sous-processus dans le cadre desquels sont entreprises des évaluations environnementales individuelles, dont les résultats finissent par être publiés. Ces résultats consistent généralement en un rapport principal et en des produits connexes, comme des résumés pour les décideurs, des études techniques, des recueils de données et des conclusions intéressant l'action des pouvoirs publics. L'Évaluation mondiale des eaux internationales, par exemple, a été conçue comme un processus global comprenant 66 sous-processus couvrant les principales étendues d'eau du monde.

6. Des mandats distincts assurent la légitimité des diverses évaluations. Au niveau national, ces mandats sont généralement intégrés dans la législation nationale sur l'environnement. Au niveau supranational, ils découlent des décisions des divers organes directeurs et forums internationaux, comme les forums ministériels régionaux. Certains peuvent régir des processus d'évaluation centraux, alors que d'autres s'appliquent au niveau d'une évaluation individuelle.

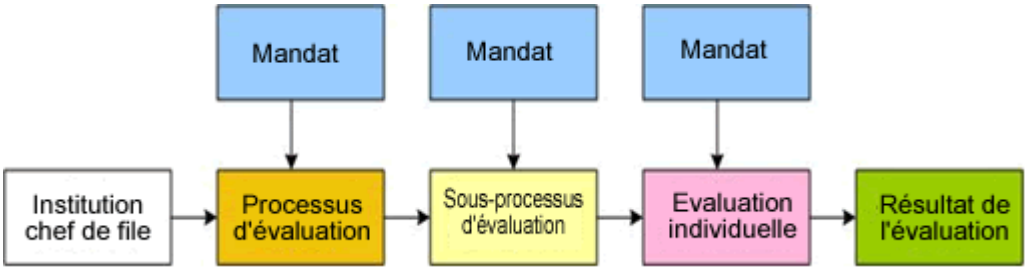

Figure 1 : Schéma organisationnel des évaluations internationales

7. Ce schéma a aussi servi de base à la conception d'un système d'information fondé sur le web, connu sous le nom de Prototype Environmental Assessment and Reporting Landscape,[5] qui vise à fournir aux gouvernements et aux autres parties prenantes une vue d'ensemble complète de l'état des évaluations internationales via l'Internet. Plus de 60 processus d'évaluation mondiaux, régionaux et infrarégionaux ont été cartographiés, ainsi des sous-processus menés dans près de 160 pays et territoires, et l'intégralité du contenu de plus de 2 000 rapports d'évaluation est accessible en ligne.

II. Etat récapitulatif des évaluations de l'environnement entreprises au niveau national

8. Suivre la situation de l'environnement au moyen d'évaluations et de rapports réguliers contribue à la réalisation des objectifs et priorités nationaux en matière d'environnement. Dans beaucoup de pays, les mandats régissant les évaluations et rapports réguliers découlent de la législation fondamentale en matière de gestion de l'environnement. Au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, les évaluations et rapports concernant l'environnement, demandés dans Action 21, sont devenus des processus bien établis au niveau national. On trouvera dans la présente section une synthèse des conclusions de l'étude détaillée de l'état des évaluations de l'environnement entreprises au niveau national, contenue dans le document UNEP/GC.25/INF/12/Add.1.

A. Couverture : situation concernant les rapports nationaux

9. L'étude, qui a couvert 196 pays et territoires, a permis de constater de larges différences dans les approches appliquées par les pays pour les évaluations et les rapports sur l'environnement eu égard aux besoins et capacités nationaux, comme on peut le voir dans le graphique 2. Sur les 196 pays et territoires examinés, 161 (ou 82 %) établissent des rapports sur l'état de l'environnement, ayant rédigé au moins un tel rapport depuis 1992 ou étant en train de rédiger un premier rapport de ce type (en novembre 2008). Pour 35 (18 %) de ces 196 pays et territoires, rien n'indiquait qu'ils soient en train d'établir un rapport sur l'état de l'environnement. Cinquante (26%) publient maintenant des rapports à intervalles réguliers, sous la forme de rapports annuels ou de rapports tous les quatre ou cinq ans.. Onze pays et territoires (6 %), qui établissaient auparavant des rapports réguliers, ne le font plus pour

5 www.unep.org/pearl.

des raisons parmi lesquelles figurent aussi bien la manifestation d'une opposition politique que des troubles civils.

10. Nombre de pays et territoires ont commencé par établir un rapport sur l'état de l'environnement extrêmement long, mais se sont rendu compte par la suite qu'ils ne pouvaient renouveler cet effort chaque année. En outre, nombreux sont ceux qui n'avaient pas le temps de lire un texte aussi long. Des rapports, qui comptaient au départ pas moins de 500-700 pages, sont désormais généralement limités à 100 pages environ. Certains pays rédigent des rapports thématiques annuels, examinant en profondeur un seul aspect (comme la biodiversité, l'eau ou l'énergie) entre deux rapports complets. Les produits du processus d'évaluation se sont aussi diversifiée et peuvent désormais consister en un rapport technique détaillé destiné à des spécialistes, un recueil statistique, un résumé pour les décideurs, une version de poche pour le public, une version pour les jeunes ou un site web interactif régulièrement mis à jour entre les rapports. La Nouvelle-Zélande, par exemple, encourage sa communauté autochtone Maori à établir ses propres rapports dans son propre contexte culturel et système de valeurs. En Espagne, les diverses régions publient leurs propres rapports dans leurs langues respectives.

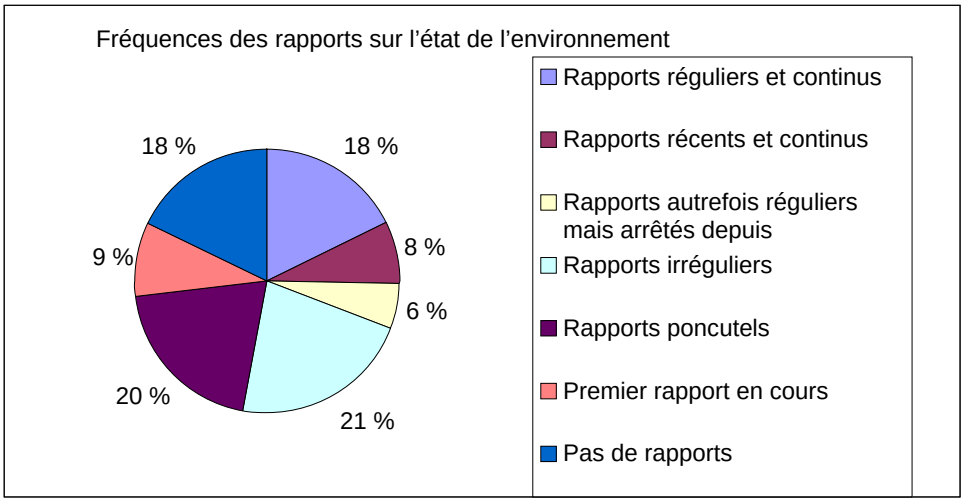

Figure 2 : Continuité des évaluations et rapports environnementaux nationaux dans 196 pays et territoires

11. Un facteur important qui semble déterminer la nature des rapports sur l'état de l'environnement est la taille du pays ou territoire et de sa population. A Nioué, dont les 1 500 habitants peuvent constater et expérimenter chaque jour l'état de l'ensemble de leur environnement national, il est moins nécessaire de lire des choses à ce propos. Au lieu de produire un rapport imprimé, Belize, par exemple, a adopté l'approche créatrice consistant à organiser depuis 1993 des colloques nationaux annuels sur l'état de l'environnement, le gouvernement offrant des bourses pour encourager une large participation de la société civile. Les grands pays tendent à passer à l'établissement de rapports au niveau infranational.

12. Un processus d'établissement de rapports et d'évaluations à plusieurs niveaux est nécessaire pour soutenir les différents échelons décisionnels. Les politiques et stratégies nationales assurent une approche intégrée sur l'ensemble du territoire national, mais, dans les grands pays, géographiquement diversifiés et connaissant de multiples situations environnementales ou climatiques, les unités fonctionnelles pour la gestion de l'environnement peuvent se situer aux échelons politiques infranationaux ou au niveau des subdivisions géographiques. Les rapports sur l'état de l'environnement sont plus efficaces lorsqu'ils sont conçus à l'échelle de la bonne unité fonctionnelle d'élaboration des décisions. Plusieurs pays (comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Norvège et l'Ouganda) ont décentralisé à des échelons inférieurs de l'administration les responsabilités en matière d'évaluation et d'établissement de rapports ou ont adopté une approche imbriquée, dans le cadre de laquelle un rapport national s'appuie sur les rapports élaborés aux niveaux provincial, des districts ou municipal. Les rapports établies par le PNUE dans la série GEO-Villes ciblent l'important échelon de la gestion de l'environnement qu'est l'échelon municipal et visent à fournir aux administrations locales, aux scientifiques, aux responsables et à l'ensemble du public de la région des informations fiables et à jour sur leurs villes.

13. Cet examen d'ensemble a mis en évidence une riche diversité des approches nationales en matière d'évaluations et de rapports environnementaux, répondant aux divers besoins et capacités nationaux. Il n'existe pas de forme idéale pour les rapports sur l'environnement, mais nombre de critères peuvent être envisagés pour mettre au point une approche nationale pertinente. Certains des enseignements accumulés sont mis en évidence ici, mais on trouvera plus de précisions dans les études de cas qui font l'objet du document UNEP/GC.25/INF/12/Add.1.

B. Efficacité des évaluations nationales : Visibilité, crédibilité et légitimité

14. Les évaluations environnementales intégrées établies aujourd'hui sont à la fois plus vastes et plus pertinentes pour l'action des pouvoirs publics que les rapports antérieurs sur l'état de l'environnement. Elles tentent aussi de dessiner des perspectives d'avenir au moyen de scénarios qui étudient les conséquences des différentes options envisageables. Un enseignement essentiel tiré de l'expérience accumulée est la nécessité d'aller au-delà de simples rapports sur l'état de l'environnement physique et biologique pour tenir compte des dimensions économiques et sociales, qui sont tout aussi critiques pour la durabilité et le bien-être humain.

15. Les paramètres environnementaux tendent à ne se modifier que graduellement, rendant difficiles la mise en évidence des changements sur une base annuelle. Nombre de pays établissent désormais un rapport complet sur l'état de l'environnement tous les quatre à cinq ans, en liaison avec le cycle d'élaboration des politiques. Dans l'idéal, un rapport scientifique sur l'état de l'environnement est accompagné ou suivi d'un document de stratégie en faveur du développement durable, d'un plan d'action et, enfin, d'une évaluation ou d'un audit examinant l'efficacité des actions engagées.

16. Dans nombre de pays, le mandat des évaluations et rapports environnementaux découle de la législation fondamentale sur la gestion de l'environnement. On observe des différences importantes entre les pays pour ce qui est des types de rapports sur l'environnement requis et également de la fréquence des rapports, qui va de tous les six mois à tous les dix ans.

17. Les études scientifiques périodiques doivent être complétées par des rapports qui contribuent à maintenir au centre de l'attention les problèmes persistants et nouveaux en matière d'environnement et de durabilité. Il faut pour cela des produits plus concis et plus ciblés. Le même processus d'évaluation et d'observation scientifiques devrait servir de base aux rapports internes et externes et le renforcement d'une capacité nationale homogène de collecte de données sur l'environnement, d'analyse de ces données et de présentation d' interprétations scientifiques pertinentes pour les décideurs constitue un élément essentiel du développement. Pour être efficace, il ne peut s'agir que d'un processus d'experts, qui soit à la fois scientifique et participatif et réponde aux besoins en matière d'élaboration des politiques et de gestion. Un des enseignements tirés de l'expérience du PNUE dans le domaine des évaluations de l'environnement est que le renforcement du statut et de la réputation des scientifiques locaux grâce à leur participation aux activités internationales d'évaluation encourage les responsables à consulter en confiance leurs propres experts, qui ont une connaissance précise de la situation locale, plutôt que des experts extérieurs. Les relations de travail qui en résultent sont beaucoup plus efficaces en tant que base scientifique des décisions que n'importe quel rapport individuel.

18. Les indicateurs jouent un rôle de plus en plus important dans l'établissement de rapports, à la fois parce qu'ils assurent la qualité de leurs analyses scientifiques et des données qui les sous-tendent et parce qu'ils peuvent être utilisés pour résumer des quantités d'informations sous une forme facilement compréhensible. Beaucoup de pays ont adopté une série complète de quelque 50 indicateurs du développement durable, dont il doit être rendu compte régulièrement. Dix d'entre eux sont utilisés comme indicateurs phares pour une communication rapide et sont exprimés sous la forme de feux de signalisation ou de symboles graphiques simples. Les sites web sur l'état de l'environnement constituent désormais des sources de données interactives où l'information est régulièrement mise à jour entre les rapports.

C. Impact des évaluations nationales

19. Les rapports traditionnels sur l'état de l'environnent ou les évaluations intégrées fournissent un appui scientifique aux gouvernements dans leurs fonctions internes de protection et de gestion de l'environnement et de promotion du développement durable, répondant à la nécessité de sensibiliser le public et de lui donner accès à des informations sur l'environnement, comme l'exige une mise en œuvre efficace.

20. Un autre type de rapports, davantage tournés vers l'extérieur, aident les gouvernements à influer sur les processus décisionnels internationaux. C'est le cas, par exemple, des rapports présentés par les pays aux conférences intergouvernementales, en plus des rapports qui doivent être soumis en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. Pour les pays en développement, ces rapports à usage externe servent aussi fréquemment à justifier l'aide des donateurs ou à l'attirer, en mettant en évidence les problèmes environnementaux, alors que les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent appuyer, voire réaliser eux-mêmes, des évaluations nationales de l'environnement (avec ou presque sans participation nationale) pour orienter leurs décisions de financement. Les rapports à usage externe peuvent contenir moins d'analyses scientifiques de l'état de l'environnement et davantage d'analyses de la politique nationale, de la législation et de l'action des responsables dans le domaine de l'environnement, et ils n'influent qu'indirectement sur les mesures qui sont véritablement prises pour protéger et gérer l'environnement. La nécessité de maintenir un juste équilibre entre les deux types de rapports n'a guère été prise en compte et il ressort de nombreux exemples nationaux que les rapports externes remplacent progressivement les rapports internes.

21. Nombre de gouvernements (et d'autres grandes institutions) souffrent de compartimentalisation bureaucratique. Les ministères de l'environnement, en particulier, ont souvent moins d'influence que, par exemple, les ministères des finances, du développement et du commerce. S'agissant des rapports intégrés sur l'environnement et le développement durable, la nécessité de partager les informations, de décider des indicateurs pertinents et de rédiger un texte consensuel contribue à rompre l'isolement, la compartimentalisation et même les rivalités entre les ministères et à créer des relations de travail favorables à la bonne gouvernance. L'implication d'experts scientifiques venant d'établissements universitaires et de représentants de la société civile renforce encore cet effet positif. En fait, le processus d'établissement de ces rapports est souvent aussi important que le produit final.

III. Etat récapitulatif des évaluations environnementales entreprises aux niveaux régional et mondial

22. On trouvera dans la présente section une synthèse des conclusions de l'examen détaillé des évaluations environnementales entreprises aux niveaux régional et mondial, contenu dans le document UNEP/GC.25/INF/12. Plus de 60 processus d'évaluation mondiaux, régionaux et infrarégionaux ont été étudiés, couvrant divers domaines thématiques et niveaux d'intégration. Pour les processus mondiaux, les aspects déterminant l'influence de l'évaluation ont été analysés. Les exemples de meilleures pratiques en matière d'évaluation mondiale sont aussi pertinents pour les évaluations aux niveaux régional et infrarégional.

A. Couverture : situation concernant les rapports régionaux et mondiaux

23. De nombreuses évaluations sont réalisées aux niveaux régional et infrarégional. Premièrement, des évaluations régionales sont souvent menées dans le cadre de processus d'évaluation mondiaux. C'est le cas des chapitres régionaux du quatrième rapport sur l'*Avenir de l'environnement mondial (GEO-4)* et des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire comportait 18 évaluations sous-mondiales, approuvées par l'Évaluation centrale elle-même, ainsi qu'une série supplémentaire d'évaluations ayant un statut associé. L'Évaluation mondiale des eaux internationales a permis d'examiner neuf grandes régions et 66 sous-régions, des rapports d'évaluation étant publiés pour 31 sous-régions. L'Évaluation internationale des connaissances agricoles et des sciences et technologies pour le développement comportait cinq évaluations sous-mondiales. Pour l'environnement marin, la base de données des évaluations mondiales et régionales du milieu marin énumère plus de 70 évaluations régionales. Le processus d'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial a été utilisé au niveau régional, avec notamment des évaluations pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord et l'Asie et le Pacifique, encore que seules l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes aient régulièrement mené un processus d'évaluation.

24. En Afrique, outre les rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, sept grandes évaluations ont concerné les forêts, l'eau, la pollution chimique et la vulnérabilité régionale aux modifications de l'environnement. Dans la région Asie et Pacifique, on dénombre 10 autres grands processus d'évaluation, y compris des perspectives d'évolution de l'environnement au niveau sous-régional, mais aussi des évaluations de questions spécifiques, comme les forêts, la pollution atmosphérique et l'état de l'environnement après les catastrophes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, outre les évaluations pour l'Avenir de l'environnement mondial décrites plus haut et les évaluations pour l'Avenir de l'environnement mondial au niveau sous-régional, d'autres évaluations sont menées, notamment deux rapports sur les perspectives d'évolution de l'environnement au niveau

régional, une évaluation sur la question des changements climatiques, des évaluations destinées aux jeunes, une évaluation sur la santé, une évaluation sur les eaux internationales et deux évaluations par le Service Produits chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE. Pour l'Asie occidentale, seul un petit nombre d'activités d'évaluation sont signalées et il n'y a pas d'évaluation environnementale intégrée pour la région, bien qu'une soit prévue pour 2009. Deux des évaluations concernent l'eau, le plus gros problème d'environnement de la région, alors que la troisième évaluation a été établie pour le Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Outre le rapport de la série sur l'Avenir de l'environnement mondial *North America's Environment*, publié en 2002, la région de l'Amérique du Nord établit des évaluations sur la santé des enfants et l'environnement ainsi qu'une évaluation sur les substances toxiques persistantes. Des évaluations sont menées sous les auspices de la Commission de coopération environnementale. S'agissant de l'Europe, le large éventail des évaluations établies par l'Agence européenne de l'environnement est complété par d'autres évaluations établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Organisation mondiale de la santé et le PNUE. Seule une évaluation (sur les substances toxiques persistantes) est signalée pour l'Antarctique, encore que des évaluations régionales des zones marines entourant ce continent soient réalisées. Les évaluations dans l'Arctique couvrent les questions des substances toxiques, de la pollution et des changements climatiques, en plus des évaluations du milieu marin réalisées pour la région. Les 24 études régionales financées au titre des évaluations du projet sur les incidences des changements climatiques et les adaptations à ces changements portent notamment sur les vulnérabilités et les stratégies d'adaptation, les incidences observées de la variabilité récente du climat pour comprendre les vulnérabilités actuelles, l'utilisation de scénarios sociaux et économiques pour analyser les tensions multiples et interdépendantes à attendre pour l'avenir et l'implication des parties prenantes.

25. Pour le milieu marin, le Groupe spécial d'experts chargé de l'évaluation est encore en train de travailler sur son analyse de l'état des évaluations. Il ressort de ce processus que, si les capacités d'évaluation sont solides dans nombre de régions, il est de toute évidence nécessaire de poursuivre les efforts pour renforcer, partout dans le monde, l'expertise sur les aspects techniques des travaux d'évaluation du milieu marin. En outre, trois aspects principaux exigent une attention immédiate concertée et continue : faire en sorte que les processus d'évaluation soient bien conçus et ciblés et qu'ils répondent à des critères de qualité stricts; améliorer l'accès aux données et leur interopérabilité de façon que les évaluations puissent être étendues aux différentes régions et intégrées avec les évaluations régionales; et établir des évaluations intégrées des écosystèmes marins en mesure de fournir des informations sur l'état des systèmes et pas seulement sur des secteurs individuels.

26. Au niveau mondial, il existe des chevauchements considérables en ce qui concerne les thèmes couverts dans les évaluations. Cela n'est pas surprenant compte tenu des interactions du système terrestre (voir *GEO4*, chapitre 8). Certains processus d'évaluation, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les évaluations de l'ozone stratosphérique, le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* ou *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* couvrent une question en particulier, même si les liens entre les questions sont reconnus. D'autres évaluations, comme L'Avenir de l'environnement mondial et l'Avenir de l'environnement, examinent un éventail de questions et leurs interactions. Le chevauchement le plus visible entre les évaluations mondiales se situe dans le domaine de la biodiversité, où il existe actuellement plusieurs processus d'évaluation et où certains processus récemment achevés couvrent tous l'ensemble de la question ou certains de ces aspects (par exemple les forêts et les écosystèmes marins).

27. Le quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial(GEO4)*, qui a pour thème central l'environnement au service du développement, analyse les relations entre l'humanité et l'environnement. Il couvre tous les problèmes d'environnement, reprend les analyses régionales et traite de la question de l'élaboration de la politique environnementale. Les conclusions de l'étude initiale d'impact (UNEP/GC.25/INF/13) indiquent que si *GEO4* donne des résultats satisfaisants par rapport à d'autres évaluations mondiales, sa pertinence souffre du grand nombre d'autres exercices de ce type et de l'absence d'objectifs et d'une cible clairement définis. La plupart des personnes interrogées ont constaté que *GEO4* était soit plus ou moins pareil (37 %) soit mieux (26 %) que les autres rapports d'évaluation en termes de valeur ajoutée à leurs travaux.

B. Efficacité des évaluations régionales et mondiales : visibilité, crédibilité et légitimité

28. Les principales lacunes du processus d'évaluation aux niveaux régional et mondial concernent moins la couverture que la prise de conscience de l'importance de la visibilité, de la crédibilité et de la légitimité dans l'influence que pourra exercer une évaluation.

29. Une des activités initiales de l'évaluation est la définition de sa portée, qui a des conséquences importantes sur sa crédibilité et sa visibilité. Un aspect de la portée est l'intégration des aspects sociaux et économiques dans les évaluations. L'expérience à cet égard est très partagée. L'utilisation d'un cadre DPSIR (drivers-pressures-state-impacts-response ou forces motrices-pressions-état-impacts-réponses), tel que celui utilisé, par exemple, dans le processus d'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial, est l'approche le plus couramment utilisée pour intégrer les aspects sociaux et économiques, encore que d'autres approches similaires aient aussi été performantes (par exemple, l'analyse de la chaîne causale utilisée dans l'Évaluation mondiale des eaux internationales). Des progrès importants ont été réalisés pour relier les modifications de l'environnement et les changements des services écosystémiques au bien-être humain (dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et *GEO4*). Les évaluations récemment achevées sur les conséquences des changements climatiques et les mesures d'adaptation, de même que le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, ont aussi contribué à promouvoir l'utilisation de l'évaluation de la vulnérabilité pour l'étude de l'incidence des tensions multiples, de l'exposition différenciée des individus et groupes de la société et de l'importance de la capacité d'adaptation. L'inclusion dans une évaluation de l'étude des perspectives d'évolution permet de prendre en compte des considérations sociales et économiques et de comparer les futures orientations possibles.

30. Un examen attentif de celles des parties prenantes qui devraient être impliquées et des moyens de les impliquer revêt une importance fondamentale dans la planification d'une évaluation, car cet aspect affecte sa crédibilité, sa visibilité et sa légitimité. Si la participation n'est pas satisfaisante, les objectifs et la valeur potentielle de l'évaluation peuvent en souffrir. Les processus d'évaluation au niveau mondial ont évolué pour assurer la participation d'un large éventail de parties prenantes tout au long des activités, ce qui accroît notamment la pertinence des évaluations pour l'action des pouvoirs publics.

31. Pour ce qui est de la conception de l'interface science-politique d'un processus d'évaluation, plusieurs facteurs sont importants : dialogue régulier entre les décideurs et les responsables d'une évaluation tout au long du processus; mandat explicite et questions pertinentes; directives à l'intention des responsables chargés de définir les priorités; et bonne appréhension des utilisateurs, gestionnaires et autorités décisionnelles spécialisées qui seront affectés par une évaluation. La conception de l'interface science-politique varie assez largement dans les processus d'évaluation. Dans les processus intergouvernementaux (comme le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ou les évaluations de l'ozone stratosphérique), l'interface est strictement définie. Dans d'autres processus (comme l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire), elle est plus flexible. Le modèle mis au point par le Groupe intergouvernemental, par exemple, prévoit un transfert effectif de connaissances.

32. L'efficacité de la communication est un élément essentiel des processus d'évaluation, depuis la phase de conception jusqu'à la présentation des résultats. Une description claire de la façon dont l'évaluation a été menée et des parties prenantes impliquées contribue à la crédibilité et à la légitimité. Des produits informatifs ciblés sur chaque destinataire identifié améliorent la pertinence et la crédibilité de l'évaluation

33. Il est indispensable qu'un processus d'évaluation dispose d'une base de financement adéquate. Sans financement, il perd de sa crédibilité du fait de l'impossibilité de faire appel à des experts fiables et perd de sa pertinence et de sa légitimité du fait de l'incapacité de financer des consultations avec toutes les parties prenantes de la société tout au long du processus au niveau mondial et, surtout, au niveau régional. Les informations sur le financement sont souvent ponctuelles et pas aisément disponibles. L'analyse du processus d'Évaluation mondiale des eaux internationales illustre, toutefois, les difficultés de financement rencontrées dans la plupart des cas : les experts scientifiques travaillent dans une large mesure sur une base volontaire, ce qui améliore de toute évidence la crédibilité scientifique du processus mais est généralement considéré comme une solution non viable à long terme.

C. Impact des évaluations régionales et mondiales

34. Compte tenu du large éventail de processus d'évaluation qui ont été menés ou qui sont en cours, la principale question qui demeure est celle de savoir si ces exercices influent sur l'élaboration des décisions et leur mise en œuvre. Il est souvent extrêmement difficile d'identifier clairement l'influence d'évaluations particulières sur l'élaboration des politiques. Pour certaines questions, comme l'ozone stratosphérique et le transport de la pollution atmosphérique à longue distance, on peut citer des cas où les processus d'évaluation ont effectivement conduit à une action. Pour d'autres, toutefois, l'influence de l'évaluation est moins évidente, ce qui souligne la nécessité urgente d'accorder davantage d'attention à la conception et à la documentation des exercices d'évaluation afin d'améliorer leur crédibilité, leur pertinence et leur légitimité, notamment en procédant à une analyse précise des mécanismes en cause et en tirant parti des données d'expérience. Les processus d'évaluation doivent revêtir un caractère participatif à toutes les étapes, être itératifs et flexibles et constituer une base solide pour les décisions stratégiques grâce au développement de réseaux de parties prenantes ayant une compréhension commune du problème en cause et de l'ensemble des solutions possibles.

35. Par définition, une évaluation est réalisée à l'interface entre la science et la politique (ou entre le « savoir » et « l'action »). Étant donné qu'un rôle essentiel d'une évaluation est d'influer sur les décisions intéressant l'action des pouvoirs publics, il importe de tenir compte des besoins des décideurs. Dans la plupart des processus d'évaluation, en particulier ceux directement liés aux organes décisionnels, la communauté scientifique et les milieux politiques « négocient » leurs limites d'intervention respectives. Pour les évaluations qui ne sont pas expressément engagées à la demande de processus décisionnels « clients », il est encore plus important de mettre en évidence les principales politiques et les organes décisionnels compétents que l'évaluation vise à influencer, ainsi que la priorité accordée aux questions examinées par les responsables et le public en général. Outre un lien direct avec la prise de décisions pour améliorer la pertinence du point de vue de l'action des pouvoirs publics, une évaluation régulière favorise la capacité d'adaptation des gestionnaires, qui sont plus réactifs face aux nouvelles connaissances scientifiques et à d'autres évolutions et appellent ainsi des processus d'évaluation itératifs.

36. Les évaluations mondiales sont importantes, mais les liens entre le « savoir » et « l'action » pourraient être plus faciles à établir au niveau régional, où les évaluations pourraient jouer un rôle significatif. A l'heure actuelle, seulement deux régions semblent mener des évaluations environnementales intégrées de caractère itératif. En Afrique, par exemple, le processus d'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique a aussi fourni des informations et soutenu d'importants processus infrarégionaux dans la région. Le premier rapport a fourni les informations de référence pour la mise en place de l'Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Des produits complémentaires, comme *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation*, ont encouragé des actions visant la restauration d'écosystèmes dans certains pays, par exemple le lac Faguibine au Mali, la forêt Gishwati au Rwanda et le Delta du fleuve Tana au Kenya.

IV. Communication des rapports d'évaluation et accès à ces rapports

37. Étant donné que l'objectif de tout exercice d'évaluation est d'influer sur la politique et l'action, la communication efficace des résultats revêt une importance critique. On a beaucoup appris sur les meilleures façons de communiquer aux groupes visés les résultats des évaluations et leurs messages les plus significatifs.

A. Forme des communications

38. Les technologies de l'information permettent une beaucoup plus grande souplesse au niveau de la forme des communications. La première innovation, utilisée pour la première fois par le Grid-Arendal (Global Resource Information Database) du PNUE, situé en Norvège, consistait à établir des rapports électroniques, mais ceux-ci ne pouvaient transmettre qu'un volume limité d'informations. La mise au point de formats de documents électroniques, comme le format de documents portables, plus connu sous le nom de PDF, a permis d'associer l'usage de l'Internet à des formats plus sophistiqués. Les textes volumineux avec tableaux et graphiques ont été remplacés par de courts paragraphes, accompagnés d'indicateurs, de graphiques en couleur et de photos, présentés de façon attrayante et facilement distribués sous la forme de fichiers électroniques.

39. Nombre des sites Internet des évaluations présentent un volume considérable d'autres informations en plus des rapports d'évaluation eux-mêmes, y compris des communiqués de presse et du matériel vidéo. Pour les évaluations sur l'ozone, il est devenu habituel d'ajouter une série de questions et réponses aux résumés pour les décideurs, essentiellement à l'intention des lecteurs non spécialisés. L'accès aux données et métadonnées de base est beaucoup moins répandu. Pour le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO4), le portail de données GEO a été une source d'information utilisée dans l'évaluation. Pour la troisième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité, on prévoit aussi d'utiliser un portail de données fondées sur le web et le World Resources Institute gère un portail de données sur lequel s'appuie le *Rapport sur les ressources mondiales*.

B. Accès aux rapports des évaluations de l'environnement

40. L'examen d'ensemble a montré qu'il était très difficile d'avoir accès aux informations sur l'état de l'environnement. Si les technologies de l'information facilitent aujourd'hui cet accès, peu de pays gèrent un site web stockant une collection complète de leurs rapports sur l'état de l'environnement, seuls les rapports les plus récents étant disponibles. Dans le cas des rapports imprimés, la distribution est une contrainte, pour des raisons de coûts. Les médias électroniques sont, toutefois, particulièrement fragiles, car les informations plus anciennes peuvent être perdues lorsque les sites web sont reconfigurés ou abandonnés. Les rapports passés fournissent pourtant des données de référence importantes, qui permettent de déterminer les tendances significatives entre les périodes.

41. Les données et analyses utilisées dans une évaluation constituent une base indispensable pour les évaluations futures et pour l'aptitude à évaluer les changements de situation. Maintenir un registre de ces données est un aspect vital de la crédibilité d'une évaluation, en particulier pour les scientifiques qui souhaitent vérifier sur quelle base les conclusions ont été formulées. Il faut envisager la question de la préservation des données et de l'accès aux données dès le début d'une évaluation et non a posteriori.

42. Les recherches récentes soulignent qu'il importe de prévoir expressément une phase d'analyse dans un processus d'évaluation, de façon que les enseignements tirés puissent être intégrés dans tout nouvel exercice itératif. Cette analyse post-évaluation doit déterminer les moyens d'intégrer, entre autres, dans toute évaluation ultérieure de nouveaux aspects de la question ou des questions examinées (objectifs, portée), notamment les progrès réalisés dans la compréhension scientifique et l'acquisition de nouvelles données et informations pouvant élucider des conclusions et recommandations antérieures; les nouvelles évolutions des outils et méthodes analytiques qui amélioreraient l'évaluation; et l'état des mesures correctrices et les obstacles à leur mise en œuvre. Cette analyse doit aussi prendre en compte la valeur et l'actualité des produits de l'évaluation et la façon dont ils ont été utilisés par les décideurs compétents.

43. Il importe au plus haut point que les processus d'évaluation puissent s'appuyer sur les données d'expérience accumulées par d'autres. Il faut pour cela que les résultats de ces exercices soient documentés et stockés dans une base centrale. Le système d'information fondé sur le web mis au point par le PNUE, à savoir le Prototype Environmental Assessment and Reporting Landscape, et la base de données pour les évaluations mondiales et régionales du milieu marin du Centre mondial de surveillance de la conservation permettent de constituer cette documentation, mais alimenter ces bases de données exige un travail très important. Le fait que les processus d'évaluation eux-mêmes souvent ne documentent pas certains de leurs principaux éléments rend ce travail encore plus long et difficile.

V. Vers une plus grande cohérence des évaluations de l'environnement

A. Enjeux et possibilités

44. Au niveau national, la demande grandissante de rapports externes peut détourner l'attention des rapports internes, voire conduire à leur remplacement, alors que ces rapports encouragent directement une bonne gestion de l'environnement. Une grande partie des rapports externes sont financés par les donateurs et, si cette façon de procéder peut permettre un renforcement des capacités humaines, elle n'est pas viable si le soutien des donateurs vient à disparaitre. Il y a même des cas où des rapports établis à l'initiative des donateurs ont remplacé les rapports nationaux et créé une dépendance. Si le donateur s'appuie dans une large mesure sur des experts extérieurs, ou fournit à un pays des rapports nationaux réguliers sur l'environnement, cela entraver le développement d'un processus participatif national et entraîner la perte des avantages collatéraux correspondants. Envoyer un projet pour approbation par le gouvernement n'a pas le même impact que l'implication directe du gouvernement

dans sa conception et sa préparation. Il y a aussi des cas, dans certaines régions de doubles emplois des évaluations et rapports établis à l'initiative des donateurs. Même si ces rapports ne sont pas identiques du point de vue de la portée et de l'objectif, il existe sans doute des possibilités d'interaction entre les multiples mécanismes mis en place pour leur établissement.

45. La charge représentée par les rapports extérieurs est bien documentée dans la région du Pacifique, où le secrétariat du Programme régional sur l'environnement du Pacifique a inventorié plus de 900 profils et rapports nationaux pour les 21 pays et territoires de la région, établis pour un grand nombre par les pays avec un soutien extérieur. Si l'on ne tient compte que des rapports concernant l'état de l'environnement, leur nombre reste en moyenne de 20 ou plus pour chaque pays, dont beaucoup figurent parmi les plus petits du monde, au cours des dix ou vingt dernières années. Une activité d'établissement de rapports de cette ampleur n'a été possible qu'avec une assistance régionale efficace. La région est aussi à la pointe de la normalisation de la présentation des rapports et encourage leur coordination au niveau de groupes d'accords multilatéraux sur l'environnement afin de rationaliser le processus.

46. Les investissements dans le renforcement des capacités peuvent avoir des effets positifs dans de multiples domaines, notamment en préparant davantage de personnes aux évaluations, en contribuant à l'efficacité future des évaluations, en renforçant l'aptitude des décideurs à agir sur la base des informations statistiques, en dotant les participants de nouvelles connaissances concernant les méthodes et instruments de l'évaluation et en mettant en place une communauté scientifique plus sensible aux besoins et préoccupations de la société dans son ensemble. Le renforcement des capacités associé à l'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial a joué un rôle déterminant aux niveaux mondial et régional. En Afrique, par exemple, l'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique a servi de cadre au renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation intégrée et de l'établissement de rapports. Nombre des individus impliqués dans l'établissement du premier rapport constitue désormais un pool d'experts dans la région, auquel il a été fait appel pour assurer des formations dans divers pays. Beaucoup de pays comme l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie ont aussi adopté l'approche et les méthodologies de l'Avenir de l'environnement en Afrique pour leurs rapports nationaux.

47. Dans les régions où la capacité nationale est limitée, un mécanisme d'appui régional peut être une option raisonnable. Un tel mécanisme peut faciliter l'établissement des rapports internes, la sensibilisation du monde extérieur aux problèmes nationaux et la levée de fonds en faveur de la gestion de l'environnement. Les centres de collaboration du PNUE sont des sources importantes de données d'expérience régionales pour le développement et la gestion des processus d'évaluation nationaux.

48. Le PNUE montre depuis longtemps la voie dans le renforcement des capacités pour la réalisation d'évaluations et l'établissement de rapports au niveau national et cet effort s'est révélé fructueux à plusieurs égards. Il ne suffit généralement pas d'aider à l'établissement d'un seul rapport. Il faut plus de temps pour qu'un processus d'évaluation et d'établissement de rapports devienne institutionnalisé au niveau national et que le pays puisse le prendre en charge seul. Dans les pays ayant une capacité scientifique limitée, les partenariats entre les institutions scientifiques ou universitaires et les gouvernements peuvent créer la masse critique d'expertise nécessaire pour établir un rapport scientifiquement crédible.

49. Les organisations régionales ou internationales peuvent aussi contribuer à l'archivage des rapports nationaux sur l'environnement de façon à ce qu'il soit possible d'y accéder de façon continue, quelles que soient les modifications intervenant au niveau des pays. Les rapports imprimés plus anciens peuvent être scannés de façon à constituer des séries complètes. Tous les pays devraient être aidés, au besoin, à faire en sorte que les informations découlant de leurs évaluations environnementales soient disponibles largement et de façon permanente.

50. Avec l'accélération des changements environnementaux à l'échelle planétaire, les problèmes d'environnement nationaux ne peuvent plus être considérés isolément des pressions et tendances mondiales. Dans ces conditions, de nouveaux cadres et modèles scientifiques et systèmes de gestion des connaissances doivent être mis en place au niveau mondial, afin de fournir des informations sur les facteurs, les pressions et les incidences appelés à influer sur l'environnement national, qui serviront de base à l'établissement des perspectives environnementales nationales, à la mise au point de scénarios nationaux et à l'étude des options envisageables. Ces perspectives nationales serviront à leur tour de cadre à l'établissement des perspectives locales et à l'orientation des processus d'élaboration des politiques et de planification.

51. En 1998, le rapport du PNUE, de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis et de la Banque mondiale (*Protecting our Planet, Securing our Future: Linkages Among Global Environmental Issues and Human Needs*) a appelé de ses vœux un « processus d'évaluation plus intégré pour certains problèmes scientifiques, afin de mettre en évidence les interactions entre les problèmes concernant le climat, la biodiversité, la désertification et les forêts ». Cet appel a été partiellement entendu mais beaucoup reste à faire. Des progrès vers des évaluations plus intégrées du système terrestre pourraient finir par réduire le nombre d'évaluations mondiales consacrées à une seule question, fournir une base plus globale pour la prise de décisions et réduire les besoins en matière de rapports pour ne garder que les processus d'évaluation mondiaux.

B. Orientations futures

52. Un élément d'une bonne gouvernance environnementale consiste à assurer une base scientifique solide pour la prise de décisions sur l'environnement. Le PNUE travaillera à leur demande, et dans le cadre de l'approche "Unis dans l'action", avec les pays dans lesquels les évaluations environnementales sont déficientes ou non existantes, afin de renforcer les capacités de ces pays et les aider à devenir autonomes dans ce domaine. Il encouragera la coopération régionale en matière d'évaluation et d'établissement de rapports, car il s'agit là de la façon la plus efficace d'assurer la formation, de faire connaître les conditions de l'environnement à divers niveaux et d'avoir accès à une expertise régionale appropriée. Le Manuel de formation du PNUE sur l'évaluation environnementale intégrée est adapté à chaque région et utilisé pour assurer une large formation aux experts impliqués dans les évaluations environnementales et l'établissement de rapports. De même, la méthodologie utilisée pour la série GEO-Villes (Global Environment Outlook for Cities) est adaptée à la réalisation d'évaluations et à l'établissement de rapports au niveau urbain. Ces méthodes normalisées contribuent dans une large mesure à améliorer la qualité des rapports sur l'environnement. Le PNUE continuera d'encourager le recours aux technologies de l'information en rapide évolution pour accroître l'éventail et l'efficience des activités de formation offertes pour l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'environnement.

53. Le PNUE étudiera les possibilités de s'associer avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres partenaires pour simplifier les règles en matière d'établissement de rapports et les rendre plus cohérentes, notamment en préparant des présentations et des calendriers communs pour l'établissement des rapports demandés au titre de plusieurs conventions ou processus connexes.

54. Afin de favoriser le recours aux évaluations nationales dans l'élaboration des politiques, le PNUE et ses partenaires géreront des bases de données sur les évaluations fondées sur le web, en les reliant aux exercices d'évaluation nationaux et en examinant leur contenu pour déterminer les tendances ayant un intérêt aux niveaux régional et mondial. Les pays devraient s'efforcer d'alimenter ces bases de données et signaler les rapports rédigés dans les langues locales.

55. Les exercices d'évaluation aux niveaux mondial et régional doivent être plus efficaces pour ce qui est de la liaison du savoir et de l'action. Leur documentation devrait être aisément accessible, afin de pouvoir disposer d'informations sur la conception appropriée des évaluations et de mieux comprendre ce qui contribue à leur efficacité.

VI. Evaluation globale future des modifications de l'environnement

A. Mandat, objectif et valeur ajoutée de l'évaluation globale du PNUE

56. Dans la décision SS.X/5 (paragraphe 7(b)), le Directeur exécutif a été prié de présenter au Conseil d'administration à sa prochaine session "un choix d'options pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale des modifications de l'environnement et de leurs incidences sur le développement, qui soit à la fois crédible sur le plan scientifique et utile pour la formulation de politiques, accompagnée d'une analyse des coûts et d'une étude des avantages respectifs de chaque option ».

57. Dans le système des Nations Unies, le PNUE est le seul responsable du suivi de la situation de l'environnement dans le monde, afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat.[6] Ce mandat exige la fourniture d'informations à jour, scientifiquement crédibles et pertinentes pour l'action des pouvoirs publics sur les modifications de l'environnement intervenant partout dans le monde, et notamment des analyses des problèmes transversaux et des interactions entre les composantes de l'environnement et les liens de dépendance à l'échelle planétaire, afin de soutenir les processus décisionnels à tous les niveaux.

58. Le travail d'évaluation de l'environnement du PNUE au niveau mondial doit répondre à l'objectif global de l'organisation, qui est de fournir une vue d'ensemble de la situation mondiale de l'environnement, et constitue un moyen objectif d'aider les responsables à fixer les priorités. La principale cible de l'évaluation globale du PNUE ce sont les responsables et leurs conseillers et, plus précisément le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. L'analyse des conclusions de l'évaluation globale devrait tenir compte des besoins et des calendriers des forums et processus environnementaux internationaux.

59. Les évaluations futures devraient continuer de s'inscrire dans le contexte plus large du développement durable, c'est-à-dire analyser les problèmes de développement durable au travers du prisme de l'environnement. Pour l'examen des interactions entre l'environnement, le développement et le bien-être humain, y compris la vulnérabilité face aux modifications de l'environnement, les évaluations permettent d' identifier les biens et services environnementaux qui contribuent au capital économique national, à la santé humaine et aux moyens d'existence ainsi que les possibilités de réduction de la pauvreté. Elles permettent aussi de suivre les progrès dans la gestion de l'environnement au fil des périodes ainsi que l'efficacité des politiques.

60. L'évolution passée de la capacité d'évaluation globale du PNUE indique qu'un processus continu d'évaluation au niveau mondial permettra de soutenir pleinement le programme de travail futur dans une optique d'intégration et de pertinence dans les six domaines prioritaires transversaux de la stratégie à moyen terme. De fait, ce processus constituera un outil indispensable pour mettre en évidence les interactions scientifiques entre les domaines prioritaires – interactions qui relient l'environnement au système opérationnel cohérent sur lequel toute vie sur terre repose, mais qui peuvent aussi faire capoter les politiques qui ne les prennent pas en compte.

61. Un processus d'évaluation bien conçu contribue à mettre en place une base de connaissances communes utiles à l'action des pouvoirs publics, qui permet de déterminer clairement les aspects sur lesquels il y a consensus scientifique, ce que cela implique pour l'élaboration des politiques et quelles sont les nouvelles questions sur lesquelles des recherches doivent être entreprises pour répondre aux incertitudes en cause et aux problèmes émergents. L'évaluation future devrait aussi contribuer à la mission du PNUE, qui est d'assurer un leadership et d'encourager les partenariats dans la protection de l'environnement, soutenir son rôle de sensibilisation face aux problèmes environnementaux urgents, exercer un effet catalytique sur la gouvernance environnementale internationale et contribuer à davantage de cohérence au sein du système des Nations Unies face aux problèmes d'environnement.

B. Principes directeurs et meilleures pratiques pour l'évaluation globale future des modifications de l'environnement

62. Les données d'expérience et les enseignements accumulés dans le cadre des autres processus d'évaluation, y compris beaucoup des points soulevés dans les paragraphes 28 à 43 du présent document et dans l'étude initiale d'impact de *GEO4*,[7] fournissent un grand nombre de principes et d'orientations rationnels pour assurer la visibilité, la crédibilité et la légitimité des évaluations, entre autres objectifs. Pour toute option choisie, les éléments suivants devraient être considérés comme les principes directeurs et les meilleures pratiques à privilégier par le PNUE pour réaliser à l'avenir des évaluations globales des modifications de l'environnement :

a) Reconnaître le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement comme principal groupe cible et identifier clairement ses besoins et ses attentes en matière d'évaluation, en concevant expressément celle-ci pour y répondre;

---

[6] Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1972.

[7] Voir document UNEP/GC.25/Inf/13.

b) Assurer la pertinence par rapport aux priorités thématiques transversales de la stratégie à moyen terme, avec la possibilité de mettre en lumière les problèmes d'environnement importants se faisant jour dans tout domaine;

c) Assurer l'appropriation du processus par toutes les divisions du PNUE; établir des partenariats extérieurs pertinents ainsi qu'un mécanisme pour orienter l'évaluation, y compris des responsabilités bien définies ;

d) Assurer une base de financement adéquate;

e) Gérer des systèmes en ligne de soutien et de rassemblement des données et indicateurs;

f) Définir le calendrier, la nature et l'ampleur de la participation des gouvernements et des autres parties prenantes au processus d'évaluation, en tenant compte de la nécessité pour l'évaluation de ne pas être biaisée, d'être indépendante et d'être scientifiquement crédible; mettre en place un processus consultatif entre la communauté scientifique et la communauté politique;

g) Offrir des possibilités de formation et un programme de bourses pour établir la capacité institutionnelle et générationnelle nécessaire à l'évaluation globale de l'environnement;

h) Assurer la crédibilité scientifique en :

i) Définissant des procédures et critères objectifs pour le choix des auteurs, des pairs examinateurs et des autres experts, y compris des experts scientifiques de renom;

ii) Établissant un cadre conceptuel solide, documentant et utilisant des méthodes analytiques rationnelles pour réaliser l'évaluation et fournissant des directives claires pour le traitement des vues divergentes et des incertitudes;

iii) Utilisant les meilleures données et informations scientifiques disponibles, tirant parti des évaluations faisant autorité dans les domaines thématiques et à divers niveaux géographiques et générant des connaissances supplémentaires au besoin;

iv) Assurant un processus complet d'examen par les pairs;

i) Assurer une couverture complète des questions à l'échelle mondiale, tout en tenant compte aussi des spécificités régionales; améliorer les synergies entre les processus d'évaluation mondiaux, régionaux et nationaux;

j) Maximiser la pertinence des contenus, messages clés et options d'action; inclure un résumé pour les décideurs, mis au point dans le cadre d'un processus arrêté d'un commun accord avec le destinataire cible;

k) Utiliser le plus possible des technologies de l'information efficaces et efficientes à tous les stades du processus;

l) Développer une stratégie de communication et de sensibilisation, comprenant des produits ciblés;

m) Assurer l'accès gratuit du public aux données, rapports et autres produits de l'évaluation;

n) Cataloguer et archiver les données et les informations aux fins de leur utilisation dans les évaluations futures, en utilisant des métadonnées, des bases de données électroniques et des systèmes de gestion des données et des informations ;

o) Documenter le processus d'évaluation; procéder à une analyse post- évaluation.

C. Options envisageables

63. Cinq options sont présentées ci-après pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale future des modifications de l'environnement, accompagnée d'une analyse des avantages dans chaque cas. Les montants estimatifs des coûts prennent en compte les éléments suivants : processus de production, contribution extérieure, publication, sensibilisation et communication, gestion du portail de données, renforcement des capacités et déplacements des agents du PNUE. Ils ne tiennent pas compte du temps de travail du personnel ni de l'inflation.

Option 1 : Évaluation environnementale intégrée au niveau mondial, actualisée pour mieux tirer parti des technologies de l'information

64. La première option représente ce que l'on peut appeler une évaluation intégrée « classique » de l'environnement au niveau mondial, tirant parti des points forts prouvés d'une approche participative ascendante et des efficiences rendues possibles par l'utilisation de technologies de l'information et des communications abordables. Cette approche implique un vaste processus consultatif pour mobiliser les principales parties prenantes et des groupes d'experts, notamment ceux qui prendront en charge la rédaction, et suppose ensuite un processus d'examen par les pairs au niveau gouvernemental et des experts afin d'assurer la pertinence et la haute qualité des résultats de l'évaluation. Un large effort de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional (en utilisant les outils de l'apprentissage électronique, le cas échéant) et l'établissement de partenariats sont des éléments fondamentaux pour assurer que les contributions thématiques et régionales ascendantes s'intègrent dans un cadre conceptuel unifié descendant et dans la méthodologie de l'évaluation. Cette option est semblable à celle adoptée pour les rapports traditionnels du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial. Le rapport d'évaluation produit de cette manière pourrait être défini comme un rapport « apportant beaucoup à un grand nombre ». Il peut être établi suivant les étapes ci-après :

a) Processus consultatif participatif essentiellement en ligne, mené dans toutes les régions avec les partenaires du PNUE, des responsables, des représentants de la communauté scientifique et d'autres parties prenantes pour susciter des contributions sur les principales questions et priorités régionales présentant de l'intérêt pour la nouvelle évaluation globale;

b) Processus de planification et de conception par les divisions du PNUE et les principaux partenaires, afin de définir les concepts, la portée et le cadre de l'évaluation ainsi que ses liens avec le programme de travail du PNUE, les instruments analytiques à appliquer et l'ensemble du processus de production; une équipe de travail interdivisions serait établie.

c) Processus d'analyse et de rédaction supervisé par le PNUE, conduit et coordonné en ligne, avec des réunions en tête à tête avec tous les auteurs. Les groupes de travail chargés de chapitres œuvreront en étroite collaboration avec les divisions compétentes du PNUE par la voie électronique;

d) Groupes de travail en ligne pour déterminer les besoins en matière de données, mettre au point une stratégie de sensibilisation et de communication, identifier les besoins dans le domaine du renforcement des capacités et planifier les interventions;

e) Processus en ligne d'examen par les pairs ;

f) Rapport d'ensemble sur l'évaluation globale, disponible sous forme électronique avec seulement un résumé pour les décideurs sur papier. Si ce rapport était achevé d'ici à 2012, il marquerait le quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 et le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992;

g) Divers produits adaptés à des groupes cibles spécifiques.

65. Au sein du PNUE, des auteurs chargés de la coordination au sein de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, de la Division Technologie, Industrie et Économie et de la Division du droit environnemental et des conventions réaliseront certaines parties de l'évaluation; la Division de la communication et de l'information sera responsable des activités de sensibilisation et de communication; la Division de la coopération régionale travaillera en étroite coopération avec la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation au niveau régional. Cette dernière dirigera l'équipe de travail interdivisions. Cette option renforcera aussi les liens avec les accords multilatéraux sur l'environnement et leurs programmes de travail en les impliquant dans le processus.

66. *Analyse indicative des avantages :* L'évaluation intégrée « classique » de l'environnement au niveau mondial est un processus solide et fédérateur, à même de générer des évaluations crédibles, légitimes et pertinentes et des produits connexes. Cette formule présente plusieurs avantages nets découlant du fait qu'elle s'appuierait sur le processus en place d'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial, notamment l'accès à un large groupe de spécialistes et à des centres de collaboration connaissant bien les processus participatifs mondiaux. Elle permet la pleine participation de toutes les parties prenantes concernées, surtout si un programme peut être établi pour organiser au niveau communautaire des modalités de participation des populations vulnérables n'ayant pas accès à l'Internet. En outre, une communauté d'utilisateurs large et diverse connaît bien le type de produits qui seraient établis, ceux-ci bénéficiant déjà d'une certaine cote de confiance et d'estime. Des

mécanismes adaptés de soutien au renforcement des capacités et des matériels de formation aux méthodes de l'évaluation environnementale intégrée sont aussi déjà en place.

67. *Analyse des coûts* : 6,5-7 millions de dollars sur quatre ans.

Option 2 : Évaluation externalisée réalisée par des experts objectifs

68. La deuxième option aboutit à ce que l'on peut appeler un « rapport d'experts », des experts individuels et les organisations auxquelles ils appartiennent se voyant confier, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, la réalisation d'une évaluation indépendante de l'environnement mondial. Il s'agit dans une large mesure d'une approche descendante en termes de méthodologie et de décision durant le processus de production. La rigueur et la qualité des résultats de l'évaluation sont assurées par des processus d'examen internes et externes. Les responsabilités des divisions sont minimes et limitées dans une large mesure à l'examen des projets. Cette approche ne prévoit pas normalement de composante à part entière sur le renforcement des capacités et le développement des partenariats. Elle suit celle utilisée pour établir le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement et le rapport sur les Ressources mondiales du World Resources Institute. Si elle est adoptée, un programme national d'établissement de rapports pourrait être mis en place ou construit sur la base des travaux existants du PNUE aux niveaux national et urbain. Les problèmes émergents peuvent être appréhendés en faisant en sorte que les experts travaillent à l'avant garde de la recherche-développement. Le résultat du processus sera un rapport d'évaluation de quelque 400 pages pouvant aisément être cité en référence et téléchargé avec les séries de données correspondantes.

69. *Analyse indicative des avantages* : L'indépendance de l'analyse n'est pas un aspect à négliger. Une évaluation indépendante suppose des résultats et des conclusions ayant moins de risques d'être influencés par les attentes du destinataire. Potentiellement, la crédibilité des analyses scientifiques pourrait être assurée, sans les contraintes propres au PNUE, notamment du fait que le résumé pour les décideurs ne serait pas négocié. Le coût de production serait généralement moindre par rapport à celui des autres options, en raison de l'absence d'une composante à part entière sur le renforcement des capacités et le développement de partenariats et également de la réduction des coûts de personnel du PNUE du fait que le travail serait dans une large mesure sous-traitée. Il existe aussi une sous-option consistant à établir une composante renforcement des capacités en prenant pour modèle le *Rapport sur le développement humain*.

70. *Analyse des coûts :* 3 millions de dollars sur deux ans.

Option 3 : Série cohérente d'évaluations intégrées et thématiques du PNUE

71. La troisième option consiste à établir une série d'évaluations intégrées et thématiques axées sur les besoins et les attentes de groupes cibles spécifiques, tout en comblant les principales lacunes en matière d'évaluation de l'environnement, en particulier celles identifiées dans les six domaines prioritaires transversaux de la stratégie à moyen terme du PNUE. Les évaluations thématiques individuelles seraient réalisées successivement ou parallèlement, suivant les cycles opérationnels visés et, avec le temps, une structure plus cohérente se mettrait en place. L'option permet aussi d'incorporer aisément une analyse en temps voulu des problèmes émergents au moyen d'évaluations rapides par des experts, en supposant que des ressources du sous-programme puissent être dégagées à cet effet à bref délai. Périodiquement, une analyse intégrée et transversale globale serait établie pour mettre en évidence les interactions. Comme avec l'option 1, une composante à part entière sur le renforcement des capacités et le développement des partenariats peut être mise en place. A cheval sur l'ensemble du programme de travail, cette option risque de diluer la base scientifique établie au fil des années par le PNUE dans le domaine de l'évaluation de l'environnement, encore que ce risque puisse être évité par une conception soignée et le respect de normes et de procédures établies de contrôle de la qualité scientifique.

72. La série variable d'évaluations thématiques -- menée chacune au cours d'une période de six mois à deux ans -- sera accompagnée d'une évaluation globale des interactions entre ces domaines prioritaires, établie tous les quatre à cinq ans. Cette évaluation globale comportera les éléments suivants :

a) Processus consultatif participatif essentiellement en ligne, mené dans toutes les régions avec les partenaires du PNUE, des responsables, des représentants de la communauté scientifique et d'autres parties prenantes afin de susciter des contributions sur les principales questions et priorités régionales présentant de l'intérêt pour la nouvelle évaluation globale;

b) Processus de planification et de conception par les divisions du PNUE et les principaux partenaires, afin de définir les concepts, la portée et le cadre de l'évaluation ainsi que ses liens avec la stratégie et le programme de travail du PNUE, les instruments analytiques à appliquer et l'ensemble du processus de production;

c) Processus d'analyse et de rédaction conduit et coordonné par le PNUE en ligne, avec des réunions en tête à tête avec tous les auteurs. Les groupes de travail chargés de chapitres œuvreront en étroite collaboration avec les divisions compétentes du PNUE par la voie électronique;

d) Groupes de travail en ligne pour déterminer les besoins en matière de données, mettre au point une stratégie de sensibilisation et de communication, identifier les besoins dans le domaine du renforcement des capacités et planifier les interventions;

e) Processus en ligne d'examen par les pairs;

f) Rapport d'évaluation global sur les interactions;

g) Divers produits adaptés à des groupes cibles spécifiques.

73. Dans le cadre de cette option, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation sera responsable de l'évaluation globale des questions transversales et des interactions, alors que les divisions supervisant les domaines prioritaires thématiques du PNUE se chargeront des évaluations thématiques. Il faudra pour cela un très large engagement du personnel, qui devra mener des recherches et des analyses approfondies pour faire face aux préoccupations dans chaque domaine prioritaire thématique. La Division de la coopération régionale et la Division de la communication et de l'information joueront des rôles cruciaux, respectivement, dans le renforcement des capacités au niveau régional et la sensibilisation et la communication. Cette option renforcera aussi les liens avec les accords environnementaux sur l'environnement et leurs programmes de travail, en les impliquant dans les évaluations spécifiques.

74. *Analyse indicative des avantages* : Option flexible permettant de répondre relativement rapidement aux besoins des utilisateurs. Les évaluations thématiques sur les thèmes prioritaires du PNUE permettront de disposer d'informations plus rapidement que si elles dépendaient d'un cycle d'évaluation complet en longue période. La possibilité de répondre aux problèmes de gouvernance environnementale plus précisément sur une base annuelle ou bisannuelle permettra de mettre en évidence les inadéquations de certaines mesures et d'étudier les obstacles à la bonne gouvernance d'une manière que le PNUE n'a jamais encore tentée. Les partenaires des évaluations pourront participer aux activités du PNUE sur une base régulière ou continue, ce qui leur donnera plus de possibilités de renforcer leurs capacités. Étant donné qu'elle contient un grand nombre des éléments de l'évaluation environnementale intégrée, cette option bénéficiera de plus d'une décennie d'investissement et d'expérience du PNUE dans les processus et les méthodes de l'évaluation environnementale intégrée et le renforcement des capacités dans ce domaine.

75. *Analyse des coûts* : 8–10 millions de dollars sur cinq ans.

Option 4 : Approche des indicateurs

76. Pour cette option, le PNUE devra concevoir un outil interactif contenant une description et une analyse des problèmes d'environnement (liés aux priorités thématiques transversales), établies sur la base d'indicateurs dérivés des données et d'informations géospatiales. Cette option accordera davantage d'attention à la visualisation des données et tendances environnementales. Malgré l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, la complexité et la rigueur de l'analyse seront moindres que dans les trois premières options. Dans ces conditions, on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'une évaluation globale à part entière. L'influence de ce type de rapports sur les décideurs et le public dans son ensemble pourrait toutefois être importante, si un effort de sensibilisation bien organisé est mis en place. Plusieurs pays utilisent déjà cette approche pour leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Étant donné qu'elle est fondée sur la visualisation des données disponibles, la possibilité existe que l'instrument – la capacité de visualisation -- n'influe sur le choix de la question à illustrer davantage que l'importance de la question elle-même. De ce fait, des paramètres environnementaux majeurs peuvent être négligés. La disponibilité des données est une autre limitation notable de cette option – en particulier au niveau mondial où il y a relativement peu de séries de données sur l'environnement complètes et fiables et où beaucoup de séries de données sont périmées. Si cette option fournit des produits visuels facilement compréhensibles, elle n'apportera aux responsables que des informations et des orientations limitées. La série complète des indicateurs peut être mise à jour sur une base régulière, par exemple tous les deux à trois ans, mais il y aura peu de données nouvelles à notifier en un si bref intervalle. Il vaudrait mieux présenter les résultats entièrement en ligne que sous une forme imprimée.

77. Toutes les divisions du PNUE apporteront des contributions et participeront à l'analyse de ces produits fondés sur les indicateurs. Les fournisseurs de données et les systèmes de surveillance seront des partenaires clés.

78. *Analyse indicative des avantages* : Cette option sera la moins coûteuse et la plus rapide des cinq. Ses produits devraient être visuellement attirants et ses messages facilement compréhensibles.

79. *Analyse des coûts* : 2–2,5 millions de dollars sur deux ans.

Option 5 : Évaluations ciblées sur les domaines thématiques prioritaires, s'appuyant sur un cadre dynamique intitulé « UNEP-Live »

80. Cette option constitue un moyen novateur de générer et de communiquer les produits de l'évaluation environnementale globale du PNUE et de son analyse des problèmes émergents. Elle comporte également un élément qui favorise la participation communautaire. Des groupes de discussion en ligne abordant chacun des thèmes particuliers à divers niveaux d'expertise et soumis au contrôle d'un modérateur permettront de mieux comprendre les complexités en cause et de renforcer ainsi les capacités.

81. Le processus d'évaluation lui-même sera constitué par une série d'évaluations globales permanentes sur des problèmes intéressant les domaines prioritaires du PNUE, en suivant un cycle de deux années. Chaque évaluation globale comportera les éléments suivants :

a) Consultation des parties prenantes pour définir les principales questions et la portée;

b) Détermination des méthodologies et des données et informations à utiliser pour chaque évaluation, sur la base de normes et de mesures d'assurance de la qualité;

c) Analyse de l'état et des tendances de l'environnement;

d) Définition des perspectives et des possibilités d'action;

e) Analyse des vulnérabilités et des interactions entre les six domaines prioritaires;

f) Composantes régionales et sous-mondiales;

g) Processus d'examen par les pairs;

h) Conclusions présentées sous la forme de résumés non négociés à l'intention des décideurs;

i) Composantes prévoyant des activités de sensibilisation et d'analyse pour chaque évaluation.

82. Les analyses des évaluations seront réalisées par les divisions du PNUE et les partenaires clés qui auront été identifiés durant la phase de définition de la portée. Les échanges seront essentiellement fondés sur le web – grâce à l'utilisation d'outils Internet comme les « wikis », le courrier électronique, les groupes de discussion et les téléconférences – et permettront de mettre en évidence les méthodes et les capacités d'évaluation grâce à des instruments de cyberapprentissage. Dans la phase analytique de l'évaluation, des modèles seront établis pour étudier les problèmes environnementaux, politiques et sociaux intéressant les domaines prioritaires du PNUE et réunir des informations à leur égard. Les besoins en données seront déterminés sur la base des questions à évaluer. Les besoins en matière de renforcement des capacités dans chaque domaine prioritaire devront être définis avant qu'un plan de renforcement des capacités ne puisse être établi.

83. Cette option s'appuie sur l'infrastructure existante, comme les portails de données du PNUE, et envisage la mise au point d'un outil fondé sur le web, un "tableau de bord", afin de donner accès aux résultats des évaluations globales et aux autres ressources que les parties prenantes au PNUE peuvent utiliser pour leurs propres études des interactions entre l'environnement et les facteurs sociaux et économiques. Les résultats seraient présentés sous la forme de cartes, de graphiques statistiques, de diagrammes et de tableaux ou encore sous la forme de visualisations animées en trois dimensions. En tant que fondement de l'évaluation globale, cette option envisage de mettre au point un cadre « UNEP-Live » (« le PNUE en direct »), c'est-à-dire un rapport virtuel sur l'état de l'environnement de la planète, représentant de façon dynamique les principaux produits et services environnementaux. Ce cadre servira aussi de base à l'évaluation réalisée par le PNUE et contribuera à ses fonctions d'analyse des problèmes émergents dans tous les domaines prioritaires de la stratégie à moyen terme. Des partenariats à long terme avec des sociétés spécialisées dans les technologies de l'information de pointe seront indispensables en plus des partenariats plus traditionnels pour les évaluations thématiques. La gestion des outils web devra être confiée à du personnel du PNUE dédié.

84. *Analyse indicative des avantages* : Les données, les informations et les conclusions des évaluations seront disponibles en permanence. Cette option offre des possibilités scientifiquement crédibles d'implication des parties prenantes à divers niveaux. L'accès aux études environnementales permettra de consolider les informations sur l'environnement, en facilitant leur téléchargement et leur utilisation pour d'autres applications. Ce renforcement des capacités contribuera à des échanges de vues permanents entre professionnels et facilitera l'accès à des cadres de modélisation complexes et sophistiqués, en utilisant des outils web simples. Le potentiel de renforcement des capacités est énorme, surtout si un programme peut être établi pour organiser au niveau communautaire les modalités de l'implication des populations vulnérables n'ayant pas accès à l'Internet. Cette option renforcera l'infrastructure et les réseaux existants du PNUE et tirera parti au maximum des nouvelles possibilités de coopération scientifique, tout en réduisant les coûts de transaction à long terme. Elle améliorera la flexibilité et la réactivité, consolidera la position scientifique du PNUE et renforcera les capacités qu'ont les pays d'étudier et d'évaluer les réactions aux problèmes d'environnement. Surtout, elle servira de cadre dynamique pour la réalisation d'évaluations globales conformes au principe « d'unité d'action du PNUE », c'est-à-dire la réalisation collective par les différentes divisions du PNUE d'une série d'évaluations globales couvrant les six thèmes de la stratégie à moyen terme.

85. *Analyse des coûts :* 14–18 millions de dollars. Sont inclus les coûts de démarrage (3 millions de dollars) et les coûts récurrents sur quatre ans, en plus des coûts de la réalisation des évaluations (10 millions de dollars).

D. Option la plus satisfaisante : Option 3, en passant au fil du temps à l'option 5 avec des éléments des autres options

86. Cinq options distinctes et réalisables ont été présentées pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale des modifications de l'environnement, qui soit à la fois crédible sur le plan scientifique et utile pour la formulation de politiques. Aucune d'entre elles ne réunit tous les avantages ou tous les inconvénients, bien qu'à l'évidence certaines respectent mieux les principes directeurs et les meilleures pratiques à privilégier pour l'évaluation qui ont été définis dans les sections précédentes de ce document. En outre, certaines s'imbriqueront et s'intégreront plus facilement dans les sous-programmes futurs du PNUE, faciliteront l'analyse des questions transversales et interdépendantes au sein du programme et favoriseront fortement la coopération entre les divisions.

87. Tout bien pesé, l'option 3 semble être l'option la plus satisfaisante à court terme et celle qui permettra au PNUE de fournir une série de produits répondant à la demande, de haute qualité, indépendants et utiles pour la formulation des politiques, à partir d'une évaluation globale scientifiquement crédible des modifications de l'environnement. Elle permettra de tirer parti des investissements réalisés antérieurement par le PNUE dans le renforcement de la capacité d'évaluation, se caractérise par une relative flexibilité et donne les moyens de répondre à des besoins urgents et spécifiques en temps opportun. Elle permettra aussi l'implication des parties prenantes et encouragera un travail d'équipe interdisciplinaire et divers échanges entre les frontières institutionnelles. Sa composante concernant les données et le renforcement des capacités aura un effet catalytique et une valeur a joutée bénéfiques au delà de l'élaboration des produits et contribuera à maintenir la rationalité et l'efficacité-coût du processus d'évaluation du PNUE.

88. Les caractéristiques de l'option 5 (travail en ligne interactif) devraient être visées comme modèle à long terme. Cette option offre la possibilité d'innover en permanence dans la création et la communication des produits de l'évaluation environnementale globale du PNUE et de son analyse des problèmes émergents. En outre, elle renforcera l'infrastructure et les réseaux existants du PNUE et permettra de tirer parti au maximum des nouvelles possibilités de coopération scientifique et de renforcement des capacités.

89. En outre, les aspects positifs des options non choisies devraient être analysés avec soin, afin de les incorporer dans les travaux futurs. Par exemple, les critères d'indépendance et d'objectivité de l'option 2 permettent d'éviter que des motivations cachées ne viennent interférer avec les processus d'évaluation de l'environnement mondial du PNUE, que ces objectifs soient expressément ou implicitement poursuivis. Les produits de l'évaluation globale du PNUE sont adaptables et doivent pouvoir évoluer avec les technologies et capacités de leur principal destinataire, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, et de leur groupe cible plus général, les mandants de ces gouvernements. En outre, cette évolution doit avoir lieu en tenant compte de l'objectif ultime, qui est de respecter le mandat unique du PNUE, à savoir être la voix de l'environnement au sein du système des Nations Unies.